

Envoyé en préfecture le 18/08/2023

Reçu en préfecture le 18/08/2023

Publié le 18/08/2023

ID : 013-211300371-20230818-2023_4_DGS-AU

S'LOW

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHONE

2023_383

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement d'Aix en Provence

COMMUNE
DE
LA FARE LES OLIVIERS

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

13580

2023_4_DGS

REPLACEMENT DU MAIRE DANS LA PLENITUDE DE SES FONCTIONS

Le Maire de la commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu l'article L 2122.17 du code général des collectivités territoriales indiquant qu'en cas d'absence le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint dans l'ordre des nominations du tableau,

Vu l'absence de Monsieur le Maire du 21 au 24 août 2023 inclus,

A R R E T E

Article 1 : Monsieur le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions et suivant l'ordre de nomination du tableau, par Madame Chantal GARCIA, Adjoint à l'Education, aux Finances et à la Démocratie de proximité, du 21 au 24 août 2023 inclus.

Article 2 : Le présent arrêté conformément à l'article L 2122 29 du code général des collectivités territoriales et à la circulaire ministérielle du 5 Mars 1982 sera publié par affichage sur les panneaux officiels de la commune.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix en Provence et aux intéressés.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 18 août 2023.

Le Maire

Olivier GUIROU

